



Commission de révision agricole du Canada (CRAC)
Comité consultatif des intervenants (le Comité)
Réunion tenue le 23 avril 2024 à 11 h (HAE) par Teams

PROCÈS-VERBAL

Membres présents :

Emily Crocco, présidente de la CRAC
Pierre Lampron, président du Comité consultatif
Maria El-Hachem
Sherri-Lynn Foran
Frédéric Lapointe
Claudia Larocque
Melanie Nobre
Geneviève Parent

Observateur

Ryan Wilkes

Absents

Jorge Correa
Robin Horel
Moya McAlister
Russell Reitsema
Skyler Veazey

1 Mot de bienvenue

M. Lampron souhaite la bienvenue à tous les participants.

2 Nouveaux points à l'ordre du jour

Aucun nouveau point n'est ajouté à l'ordre du jour.

3 Examen et approbation de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2024

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2024.

4 Rétroaction sur les ébauches des documents sur les mesures d'adaptation, le soutien en santé mentale et la demande d'aide

Aucun des membres ne donne de rétroaction.

5 Mise à jour de la présidente

M^{me} Crocco souligne que le Comité a été créé il y a maintenant plus d'un an, puis elle remercie les membres de leur expertise et de leur participation continue.

Projet d'accès à la justice

M^{me} Crocco mentionne que la CRAC a embauché Paul Aterman, l'ancien président du Tribunal de la sécurité sociale, afin qu'il contribue au projet d'accès à la justice. M^{me} Crocco a demandé à M. Aterman d'examiner les résultats du projet de « l'Indice de l'accès à la justice pour les entités administratives » qui a été lancé par le ministère de la Justice, puis d'émettre des suggestions sur la manière d'établir l'ordre de priorité de ces résultats.

M. Aterman a ainsi fourni à la Commission quelques recommandations raisonnables. Celles-ci consistaient notamment à offrir de la formation à l'équipe de la CRAC sur la prise de décision active et les partis pris inconscients. Nous poursuivons actuellement la formation sur la prise de décision active.

Les membres du personnel de la CRAC suivront la formation sur les partis pris inconscients offerte gratuitement par l'École de la fonction publique du Canada.

M^{me} Crocco ajoute que M. Aterman a suggéré d'abroger le [paragraphe 8\(4\)](#) des *Règles de la Commission de révision* qui prévoit que : « la partie qui demande des services d'interprétation pour une langue autre que le français ou l'anglais en assume les frais. » Cette règle a été reconnue comme étant contraire aux mesures d'accessibilité. La CRAC espère pouvoir la modifier dans la prochaine année, mais, en attendant, elle ne sera plus appliquée par la Commission.

Normalement, seulement un ou deux demandeurs par année sollicitent des services d'interprétation pour une langue autre que le français ou l'anglais. Pour cette raison, la CRAC en assumera les frais. Le Guide des personnes non représentées de la CRAC a déjà été modifié afin de tenir compte du changement qui sera apporté à cette disposition, et les membres ainsi que le personnel du greffe veilleront à en informer comme il se doit les demandeurs.

Modifications réglementaires potentielles

M^{me} Crocco annonce qu'elle a rencontré le ministre MacAulay pour l'aviser qu'elle pourrait avoir des propositions de modifications réglementaires à lui soumettre. Elle l'a informé qu'elle n'était pas actuellement en mesure de formuler des recommandations parce qu'elle n'avait pas encore communiqué avec les intervenants.

M^{me} Foran demande si la CRAC a l'intention de se pencher sur des modifications réglementaires applicables au processus à deux volets en ce qui concerne les révisions des décisions du ministre.

M^{me} Crocco répond que la CRAC n'examinera pas cette question, mais que le sujet pourrait être ajouté à l'ordre du jour, si les membres du Comité désirent en discuter plus amplement.

M^{me} Foran indique que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) se penche sur la question du processus à deux volets dans une perspective d'efficacité et d'accessibilité. Les demandeurs pourraient éventuellement avoir une deuxième possibilité de présenter leur cas devant le ministre, au lieu de devoir choisir entre le processus devant la Commission et celui devant le ministre. M^{me} Foran souligne également que les conseillers de l'ASFC ne sont pas des avocats.

M^{me} Nobre demande quelques éclaircissements sur la nature de l'examen effectué par la CRAC suite à une contestation devant le ministre.

M^{me} Crocco répond que les questions concernant des domaines particuliers du droit doivent être posées lors des consultations.

M^{me} Crocco informe les membres du Comité qu'elle espère voir un ou deux avocats s'ajouter au Comité. Ces avocats seraient idéalement des personnes qui ont déjà représenté des demandeurs devant notre Commission.

Portail de dépôt électronique

M. Lapointe est heureux d'annoncer que la CRAC a mis en service son Portail de dépôt électronique le 28 mars 2024. La CRAC a passé la dernière année à

élaborer, avec son groupe des TI, ce portail Web qui permet le dépôt et l'extraction de documents électroniques. M. Lapointe ajoute que le portail en est à sa phase de lancement progressif (phase d'essai) et que seuls certains types de documents peuvent y être déposés pour l'instant. Cette façon de procéder aidera à repérer et à résoudre tout problème technique qui pourrait survenir. Lorsque l'étape du lancement progressif sera terminée, les capacités du portail seront étendues de manière à ce que tout type de document puisse y être versé. M. Lapointe mentionne qu'il sera toujours possible de déposer des documents par courriel. Il rapporte que les commentaires qu'il reçoit sont positifs, et que les choses se déroulent bien jusqu'ici.

En guise de mot de la fin, M. Lapointe souligne que le [lien](#) pour le Portail de dépôt électronique ainsi que les informations détaillées à ce sujet sont disponibles sur le site Internet de la CRAC.

M^{me} Foran remercie la CRAC de son travail impressionnant dans le cadre de la création du portail, et elle mentionne que l'ASFC a également émis de bons commentaires.

6 Dates des prochaines réunions

Mardi 24 septembre 2024
Mardi 25 mars 2025

Le greffe enverra les invitations pour les prochaines réunions du Comité.
